



## Proces familial, éducation d'enfant et fausse déclaration

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

mes parents ne m'ont jamais élevée ( sauf par intermittence jusqu'à mes 6 mois)- 2 jugements (un au JAF et un d'adoption simple) et des attestations confirment ce fait.

Par contre mes parents ont toujours déclaré avoir 3 enfants et ont perçu CAF alloc familiales, alloc de rentrée, APL en conséquence...

Comment puis-je dénoncer cela puisque ces dites sommes étaient censées être utilisées pour m'élever et je n'ai rien perçu ni ma tante de leur part.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

mes parents ne m'ont jamais élevée ( sauf par intermittence jusqu'à mes 6 mois)- 2 jugements (un au JAF et un d'adoption simple) et des attestations confirment ce fait.

Par contre mes parents ont toujours déclaré avoir 3 enfants et ont perçu CAF alloc familiales, alloc de rentrée, APL en conséquence...

Comment puis-je dénoncer cela puisque ces dites sommes étaient censées être utilisées pour m'élever et je n'ai rien perçu ni ma tante de leur part.

Ces faits remontent à combien de temps à peu près?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

De mes 6 mois à mes 21 ans  
j'ai 32 ans à ce jour

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

de mes 6 mois à mes 21 ans  
j'ai 32 ans à ce jour

Dans ce cas malheureusement, il y a prescription. La fraude aux allocations sociales se prescrit par trois ans à compter de l'acte de fraude. IL n'est donc plus possible de dénoncer quoi que ce soit auprès des organismes d'aide sociale.

Très cordialement.